

# Devenez ingénieur en **Génie Electrique** et **Informatique Industrielle**

par la voie de **l'apprentissage**

## LES +

- Développer une forte expérience professionnelle et une autonomie progressive en entreprise
- Acquérir de solides compétences académiques
- Apprendre sur le terrain et construire son projet professionnel
- Bénéficier d'un suivi pédagogique renforcé (tuteur en entreprise et à l'école)
- Obtenir un diplôme d'ingénieur en étant salarié (rémunération mensuelle, congés payés et protection sociale)
- Etre exonéré des frais d'inscription

## Nos **PARTENAIRES** privilégiés



## **3 ans en alternance :**

-> **92 semaines en entreprise**

-> **64 semaines à l'école** (avec 278h de travaux pratiques et 296h d'apprentissage par projet).

## LES SECTEURS



### TRANSPORTS

-> Conception de systèmes électroniques et informatiques embarqués (systèmes de navigation, pilotage automatique, instrumentation)



### ENERGIE ELECTRIQUE ET ENVIRONNEMENT

-> Production, transport, distribution d'énergie électrique  
Conception des postes de distribution / Gestion du réseau  
Electricité du bâtiment



### INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

-> Programmation de cartes électroniques / Gestion de réseaux industriels et informatiques / Automatisation / Contrôle de processus industriels

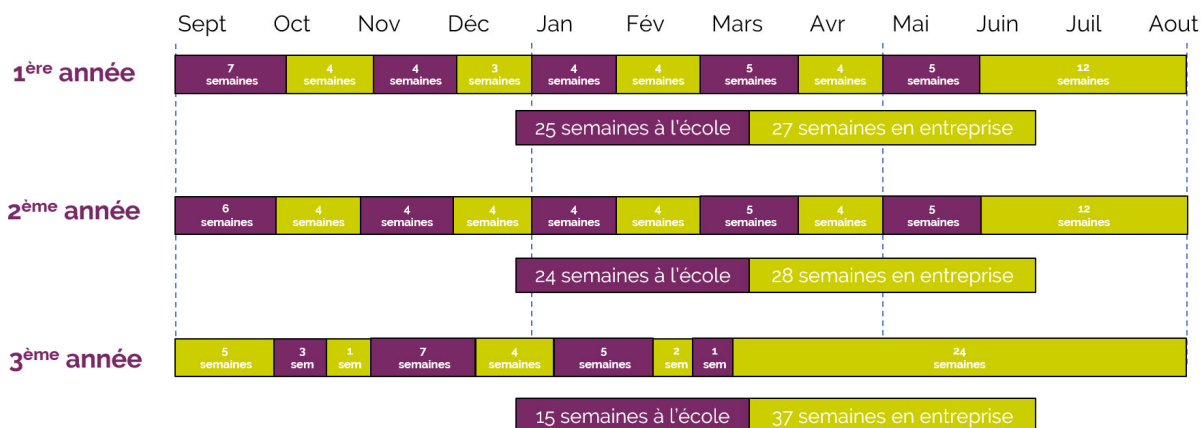


### SYSTEMES ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES HAUTE TENSION

-> Conception et dimensionnement d'installations HT / Conception et réalisation de systèmes HT / Instrumentation en HT



## LE CALENDRIER de l'alternance



### ADMISSION SUR TITRE (Dossier + entretien)

#### Pour les titulaires :

D'un DUT

- GEII (Génie Electrique et Informatique Industrielle)
- GIM (Génie Industriel et Maintenance)
- MP (Mesures Physiques)

D'une L3 du domaine «Sciences et Technologies»

- Physique
- EEEA (Electronique, Energie Electrique, Automatique)

D'un BTS

- Electrotechnique
- Systèmes Electroniques

### Les CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit avoir :

- Moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage
- Un bon niveau en français
- Signé un contrat d'apprentissage de 3 ans avec une entreprise (si possible avant le début de la formation et au plus tard 3 mois après la rentrée).

### Les MODALITES de recrutement

- Dossier de candidature et instructions téléchargeables sur le site de l'ENSGTI
- Envoi du dossier : entre le 31 janvier et le 15 juin 2022
- Jurys d'admissibilité : du 18 mars au 17 juin 2022
- Oraux d'admission : du 25 mars au 24 juin 2022
- Résultats d'admission académique : du 26 mars au 25 juin 2022



#### Contacts

M. Thierry REESS / Responsable GEII [thierry.reess@univ-pau.fr](mailto:thierry.reess@univ-pau.fr)  
 Mme Cinthia Soutric / Scolarité [cinthia.soutric@univ-pau.fr](mailto:cinthia.soutric@univ-pau.fr)



#### ENSGTI

Rue Jules Ferry - BP 7511 - 64075 PAU cedex  
 Tél : +33 (0)5 59 40 78 00

[ensgti.univ-pau.fr](http://ensgti.univ-pau.fr)

